

RAPPORT SYNTHÈSE DE L'ATELIER INTERNATIONAL SUR LA
CERTIFICATION DU CACAO

Il s'est tenu du 10 au 12 Juin 2008, à l'Auditorium de l'immeuble de la Caisse de Stabilisation à Abidjan, l'atelier international sur le Thème : **Certification du cacao, facteur de développement en milieu rural.**

Cet atelier, initié par l'Etat ivoirien était placé sous la présidence de Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, Premier Ministre.

Le Gouvernement ivoirien, suite au séminaire de Mai 2004 à Grand Bassam, a invité l'ensemble de la communauté cacaoyère à faire le bilan de la mise en œuvre de la certification du processus du cacao en Côte d'Ivoire, après quatre années d'efforts continus.

L'atelier a ainsi enregistré la participation de :

- Communauté cacaoyère internationale : l'ICCO, les Gouvernements des pays producteurs (Ghana et Cameroun), les gouvernements des pays consommateurs (la Belgique et les Etats Unis d'Amérique), l'Industrie du chocolat, l'International Cocoa Verification Board, les ONG et les partenaires au développement ;
- Communauté cacaoyère nationale : Gouvernement, producteurs de cacao, structures de gestion de la filière cacao, industrie locale du cacao et du chocolat, l'Ambassade de Côte d'Ivoire aux Etats-Unis d'Amérique.

L'atelier s'est déroulé en deux grandes phases notamment les exposés généraux en plénières et des travaux en commission.

Auparavant, lors de la cérémonie d'ouverture, six interventions ont été enregistrées, à savoir celle de:

- l'Adjoint au Maire de la commune du Plateau, représentant le Maire;
- Secrétaire Exécutif du Système de Suivi du Travail des Enfants ;
- Porte parole des pays producteurs de cacao ;
- Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) ;
- Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, représentant le Ministre de l'Agriculture ;
- Directeur de Cabinet Adjoint du premier Ministre, représentant le Premier Ministre.

Les différents intervenants ont tous relevé l'intérêt de la tenue de cet atelier, du fait de l'importance majeure de son objectif global qui est de partager et évaluer les résultats des efforts déployés depuis Mai 2004 pour la mise en œuvre du protocole Harkin-Engel et de définir les perspectives en vue d'un développement durable en milieu rural. Ils ont unanimement reconnu que la réussite de la mise en œuvre du protocole Harkin –Engel dépend de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

En outre, chaque intervenant a mis l'accent, de manière spécifique, sur un certain nombre de points.

Concernant le Représentant du Maire de la commune du Plateau, il a d'abord exprimé toute la joie du Conseil municipal du choix de sa commune pour la tenue de cet atelier et souhaité la bienvenue aux participants.

Il a ensuite souligné l'importance de la certification du processus de production du cacao pour l'économie de la Côte d'Ivoire.

Enfin, il a souhaité que l'atelier débouche sur des résolutions concrètes afin d'apporter une réponse globale et durable à la problématique des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture.

Concernant, le Secrétaire Exécutif du Système de Suivi du Travail des Enfants, il a fait un bref rappel des efforts du Gouvernement ivoirien dans le cadre de la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture durant ses quatre dernières années. Ces efforts ont traduit la ferme volonté du Gouvernement à faire de cette problématique une priorité. Le Secrétaire exécutif a énuméré trois résultats forts que sont :

- la finalisation du schéma de la certification ;
- la méthodologie d'approche ;
- l'opérationnalisation du système de certification.

Le Porte parole des pays producteurs de cacao, quant à lui, a situé la mise en œuvre de la certification dans le cadre du maintien de la compétitivité du cacao ivoirien sur le marché international. Il a ensuite relevé la volonté politique de la Côte d'Ivoire à s'engager durablement dans le processus et l'importance d'un prix rémunérateur au producteur pour encourager l'adoption des bonnes pratiques ;

Souhaitant un appui financier afin d'assurer la pérennisation du processus de certification, le porte-parole des pays producteurs de cacao a donné des pistes de réflexion pour l'obtention de cet appui.

Enfin, il a rendu hommage aux gouvernements des pays producteurs pour leur soutien au processus et a souligné que le programme de certification en Côte d'Ivoire est attendu par les autres pays producteurs, car susceptible d'être un modèle pour ceux-ci.

Concernant le Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale du Cacao, son intervention a présenté la conjoncture du marché international du cacao. Dans un environnement de pauvreté des producteurs, cette conjoncture est marquée par une augmentation de la demande pour les cacaos de haute qualité, mais aussi par la menace que représente le risque d'une augmentation trop rapide de l'offre et des stocks sur le prix. Pour l'ICCO, la cacaoculture durable est la meilleure manière de tirer profit de cette conjoncture. Cela passe à ses yeux par une meilleure organisation des producteurs, un service agricole accessible et efficace et par la diversification des cultures.

Le Directeur Exécutif a enfin félicité le gouvernement pour ses initiatives.

Concernant le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, son allocution a rappelé le contexte polémique de la genèse du protocole Harkin-Engel, avant d'évoquer la réponse multiforme apportée par le gouvernement (explication, prises d'actes juridiques internationaux et nationaux, actions de terrain et inscription dans la stratégie de réduction de la pauvreté). Pour le Directeur de cabinet, la visite des élus Harkin et Engel en Côte d'Ivoire a contribué à donner une vision claire et réaliste à la certification pour une évolution rapide.

Concernant le Directeur de Cabinet Adjoint du premier Ministre, il a dans son adresse fait une brève réflexion sur le concept du travail des enfants et souhaité que les échanges au cours de cet atelier permettent d'élaborer une politique de remédiation efficace en vue d'une amélioration durable des conditions de vie de travail des producteurs et de leurs enfants. Pour clore la série d'allocutions, il a déclaré ouvert l'atelier international sur la certification.

La plénière s'est déroulée sous la présidence de Monsieur DIAMOUTENE Alassane, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et Président du Comité scientifique de l'atelier. Elle a été consacrée à la présentation d'exposés liminaires, destinés à alimenter les débats et à orienter les travaux.

L'exposé n°1 a été présenté par M. AMANGOUA Gérard, Directeur du développement de l'APEX-CI. Il a rappelé les recommandations qui ont sanctionné le séminaire de Grand-Bassam de Mai 2004 en vue de mettre en œuvre la certification selon le protocole Harkin-Engel.

Ces recommandations couvrent 5 domaines, à savoir :

- le niveau juridique ;
- le niveau technico-économique ;
- le niveau social ;
- la conception du système de certification ;
- la stratégie ou la politique de communication pour la certification.

Les exposés n°2 et n°3 ont dressé le bilan de la mise en oeuvre de la certification au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Les exposés faits ont montré des expériences similaires dans les deux pays, notamment sur les aspects suivants :

- l'adoption du même modèle de certification ;
- la construction d'un environnement institutionnel et juridique dédié;
- la participation communautaire pour l'appropriation du processus.

Les différences, quant à elles, ont pu être relevées sur les points suivants:

- le niveau de diffusion des résultats d'enquête ;
- l'exploitation de la liste des travaux dangereux ;
- l'existence d'une vérification interne dans le cas du Ghana.

La présentation n°4 a été faite par Monsieur Jeff MORGAN de la compagnie MARS Inc. et membre de International Cocoa Vérification Board (ICVB). De sa présentation consacrée à la vérification indépendante, l'on retiendra les points suivants :

- la vérification indépendante porte sur l'enquête et est l'étape qui confère de la crédibilité à la certification ;
- la vérification indépendante est gérée par un organisme international à gouvernance multipartite (gouvernements, industrie du chocolat, ONG, syndicats et experts.) mis en place en Janvier 2008 : ICVB ;
- la vérification indépendante permet également d'identifier les améliorations du système de certification ;
- les opérateurs sont sélectionnés par appel d'offres et sont présentement à pied d'oeuvre.

L'exposé n°5 présenté par monsieur GBOGOU Didier, Directeur Exécutif de l'ARCC était intitulé : « Tracer les perspectives ». A ce titre, cet exposé dans sa présentation de la vision de la Côte d'Ivoire a :

- montré que le processus de certification est une quête pour un développement durable des zones de production ;
- analysé le dispositif d'enquête pour l'adapter de façon efficace pour les enquêtes futures en adoptant un rythme quadriennal, voire quinquennal ;
- présenté le cadre de partenariat souhaité par le gouvernement pour la poursuite du processus de certification notamment en ce qui concerne la rémédiation ;
- identifié les axes prioritaires de développement dans le cadre de la certification, à savoir : éducation et formation, santé et accès à l'eau potable et environnement économique du producteur.

Les discussions ont été menées en plénière à la suite de tous les exposés. Outre les demandes de clarification auxquelles des éléments de réponses ont été apportés par les exposants, les échanges ont permis de ressortir les préoccupations importantes suivantes :

- la compréhension du concept du travail des enfants au regard de la culture africaine d'éducation ;
- le manque de feedback suite à la publication des différents rapports relatifs à la certification ;
- le rôle que doivent jouer respectivement les ONG et les producteurs dans le processus de certification;
- les innovations techniques pouvant faciliter la culture du cacao et réduire le recours à la main d'œuvre infantile dans les plantations ;
- l'intérêt de la coopération entre les gouvernements des pays producteurs dans la gestion de la problématique des pires formes du travail des enfants ;
- la contribution de la certification à la responsabilisation des medias dans la gestion de la problématique des pires formes du travail des enfants.

Conformément aux orientations définies lors de l'exposé « Tracer les perspectives », trois commissions ont été mises en place, pour travailler sur les sous-thèmes suivants :

- Education et formation ;
- Santé et accès à l'eau potable ;
- Environnement économique du producteur.

La conduite des travaux en commission s'est effectuée selon la méthodologie suivante :

- Justification de l'importance du sous-thème dans l'amélioration durable des conditions de vie et de travail des producteurs et de leurs enfants ;

- Analyse de la contribution du sous-thème à l'amélioration durable des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture par l'identification des contraintes et les facteurs favorisants
- Proposition de stratégie visant à contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture à travers

De l'application de cette méthodologie, on peut retenir de chaque commission les orientations suivantes :

❖ **Commission 1 : Education et formation**

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et de travail des population dans les zones de production de cacao par l'éducation et la formation.
- Objectifs spécifiques :
 - Améliorer l'accès à l'éducation formelle et l'accès à l'éducation non formelle pour les enfants ;
 - Renforcer les infrastructures d'accueil;
 - Sensibiliser les communautés
 - Réduire les coûts de l'accès au système éducation/ formation
 - Renforcer les capacités du personnel du système d'éducation et de formation et le Rendre disponible
 - Mettre en place un dispositif local d'appui
 - Faciliter la délivrance des documents administratifs pour les enfants
 - Adapter le dispositif institutionnel, réglementaire et technique du système éducatif à la situation actuelle ;
 - Proposer une loi pour rendre l'école obligatoire jusqu'à la class de troisième
 - Réviser les critères d'établissement et d'accès des structures d'accueil du système éducation formation
 - Rendre fonctionnels les centres d'Etat civils secondaires
 - Renforcer l'autorité des leaders communautaires et des chefs de village
 - Introduire l'agriculture dans les programmes scolaires
 - Développer les métiers ruraux
 - Renforcer les capacités des producteurs.

- Identifier les besoins réels de formation
- Sensibiliser les communautés
- Alphabétiser
- Former à la cacaoculture durable
- Améliorer l'accès aux micro-credits
- Développer des AGR (en période de soudure)
- Renforcer l'accès aux NTIC

❖ **Commission 2 : Santé et accès à l'eau potable**

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration durable des conditions de santé des populations rurales.
- Objectifs spécifiques :
 - Améliorer de façon durable l'accès aux soins de santé ;
 - Améliorer l'accès à l'eau potable.

Au titre de la Santé

- Identifier les problèmes sanitaires liés à la pratique de la cacaoculture ;
- Recenser les besoins en termes de création et de réhabilitation en infrastructures sanitaire ;
- Mener des actions de sensibilisation des populations rurales ;
- Renforcer les capacités du personnel médical, des autorités administratives et traditionnelles ;
- Mettre en place des programmes de prévention ;
- Rapprocher les centres de santé des populations ;

Au titre de l'accès à l'eau potable

- Recenser les besoins en termes de création et de réhabilitation en infrastructures hydraulique ;
- Sensibiliser les populations à la gestion de l'eau usager ;
- Sensibiliser les populations à la gestion de l'eau potable ;
- Sensibiliser les populations à l'acceptation de l'eau potable ;

❖ **Commission 3 : Environnement économique du producteur**

- Objectif global : Améliorer l'environnement économique du producteur

- Objectifs spécifiques :
 - o Améliorer et pérenniser les revenus des producteurs ;
 - Améliorer la productivité du verger cacaoyer ;
 - Diversifier des revenus ;
 - Améliorer le système de commercialisation ;
 - Promouvoir la transformation du cacao ;
 - Mettre en place des systèmes de financement agricole ;
 - o Faciliter l'accès aux infrastructures de base ;
 - Créer des infrastructures ;
 - o Améliorer la formation et l'encadrement.

Au titre des responsabilités de mise en œuvre des orientations adoptées, elles sont partagées entre les différents acteurs que sont :

- L'Etat :
 - o Etablir et faire appliquer un cadre réglementaire adapté ;
 - o Réaliser les actions.
- Producteurs de cacao :
 - o Mieux s'organiser pour concevoir, planifier et exécuter des actions dans le cadre mis en place par l'Etat ;
- ONG et autres partenaires au développement :
 - o Tout en obéissant à des critères de qualification et de compétence, exécuter des actions conformément au cadre défini par l'Etat.

Au terme de cet atelier, l'on peut conclure à un bilan positif de la mise en œuvre de la certification, mais aussi et surtout au ferme engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire à poursuivre son effort, qui n'est autre que celui d'apporter le développement dans les zones de production de cacao. Le bien être permanent des producteurs de cacao et de leurs enfants, avenir de la nation, est à ce prix.

Fait à Abidjan le 12 Juin 2008